

Chères consœurs,  
Chers confrères,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, au mois de janvier 2019, une lettre circulaire que j'ai intitulée « **La Lettre du Bâtonnier** ». Nous avons voulu instaurer cette tradition au sein de notre Barreau du Tanganyika, afin de permettre au Bâtonnier ou aux autorités de l'Ordre de communiquer régulièrement avec chacun des avocats inscrits et de donner un aperçu général de l'évolution du Barreau.

Ce mois de février 2019, ma Lettre vous donne quelques nouvelles du Barreau et ou des activités du Bâtonnier, ainsi que quelques orientations arrêtées par les membres du Conseil de l'Ordre lors d'une importante réunion tenue le 13 février 2019.

### **1. Visite de courtoisie du Bâtonnier au Procureur général près la Cour d'appel du Tanganyika et au Président du Tribunal de grande instance de Kalemie.**

En marge du contentieux électoral qui se déroule en ce moment au niveau de la cour d'appel du Tanganyika, et en l'absence de monsieur le Premier Président qui séjournait en dehors de la province, nous avons rendu une visite de courtoisie à monsieur le Procureur général près la cour d'appel du Tanganyika. Nous avons été informé de manière générale du bon déroulement des audiences, et aussi du bon comportement des avocats pendant les audiences publiques. Quelques remarques ont tout de même été portées sur l'indélicatesse possible de certains confrères dans la manipulation des pièces des dossiers de leurs clients. Il se pourrait que certains confrères soient indexés dans des pratiques d'introduction, dans leurs dossiers, des pièces délibérément antidatées. Nous souhaitons attirer l'attention des uns et des autres sur la loyauté dans le combat judiciaire et nous décourageons fermement tout confrère qui serait tenté par des telles pratiques en méconnaissance des règles professionnelles et déontologiques. Le Bâtonnier ainsi que les membres du Conseil de l'Ordre auront, à chaque fois que ce sera nécessaire, la responsabilité de veiller à la discipline et au bon fonctionnement de la profession d'avocat.

Le président du Tribunal de Grande instance qui a également pris ses fonctions il y a quelques semaines nous a informé de la bonne ambiance de travail et de la

bonne relation avec les avocats. Il a recommandé au Barreau d'organiser des formations notamment sur le droit OHADA, et a offert son expertise pour participer à ces formations.

Dans le cadre des relations entre confrères, entre les avocats et les magistrats, ou entre les avocats et le public, je vous invite chers confrères à bien relire et intégrer dans votre quotidien la Circulaire du Conseil National des Avocats n° 001/2016 du 14 juin 2016. Une copie de cette circulaire (ainsi que d'autres circulaires adressées à tous les avocats que nous aurons à référencer dans nos Lettres) pourront être obtenues au frais de celui qui le souhaite soit au cabinet du Bâtonnier soit à celui du Secrétaire de l'Ordre.

## **2. Réunion du Conseil de l'Ordre du 13 février 2019 et quelques orientations utiles**

Le Conseil de l'Ordre de notre Barreau a tenu sa réunion mensuelle le 13 février 2019. Plusieurs sujets étaient inscrits à l'ordre du jour. Il ne s'agit pas ici de donner un compte-rendu de la réunion (un procès-verbal est tenu à cet effet au secrétariat de l'Ordre). Les différentes décisions arrêtées par les membres du Conseil seront notifiées à chaque avocat comme de règle. Néanmoins, j'ai souhaité épingler quelques points d'information afin de nous permettre d'être à jour avec la marche du barreau.

### **A. Activités du Barreau au courant de l'année 2019**

Comme vous le savez, chères consoeurs et chers confrères, chaque Barreau organise son programme annuel d'activités. Outre l'Assemblée générale annuelle, Le règlement cadre des barreaux invite les avocats à tenir la journée du Barreau chaque 10 juillet et donne compétence à chaque Barreau, au travers son règlement intérieur, à organiser d'autres activités.

Après avoir confié à trois de ses membres la lourde tâche de préparer un premier projet de règlement intérieur du Barreau du Tanganyika, le Conseil de l'Ordre a retenu comme activités principales l'organisation de la journée du Barreau le 10 juillet 2019, l'organisation d'une journée portes ouvertes, l'organisation des séminaires de formation dont les dates seront fixées ultérieurement, la commémoration de l'an 1 de la création du Barreau du Tanganyika et l'admission des nouveaux avocats au courant de l'année 2019. Le confrère Akilimali Luhuta Jean Vianney a été chargé par le Conseil de l'Ordre de proposer les activités culturelles pouvant être organisées au courant de l'année en cours.

## **B. Dossiers administratifs des avocats du Barreau du Tanganyika**

Conformément aux articles 40 et 17.4 du Règlement intérieur-cadre des Barreaux, le secrétaire de l'Ordre conserve les archives de l'Ordre. Nous avons reçu du Premier Président de la Cour d'appel du Tanganyika, les dossiers administratifs de chaque avocat ayant été intéressé à la création du Barreau du Tanganyika ainsi que la liste des avocats qui ont déposé chacun son dossier administratif au secrétariat de la Cour. A partir du moment où lesdits dossiers sont transmis à l'Ordre des avocats, nous avons l'obligation de leur donner un traitement qui correspond aux normes des Barreaux. Je vous informe également que par sa lettre référencée ONA/BN/MKM/517.08/SN/2018 du 28 août 2018, le Bâtonnier National a prié, tous les Bâtonniers, de procéder à un contrôle systématique de tous les dossiers des avocats inscrits à leurs tableaux, spécialement en ce qui concerne les diplômes de droit obtenus et produits par chacun des avocats et de faire rapport.

L'Ordre des avocats du Barreau du Tanganyika tient à veiller à la complétude de chaque dossier administratif de chacun des avocats.

Le Doyen de l'Ordre, qui est en même temps le Président de la commission de protection de la profession, a été chargé d'examiner tous les dossiers administratifs des avocats, de relever les manquements possibles à l'attention du Bâtonnier. Un courrier vous sera adressé à chacun individuellement en vue éventuellement de compléter votre dossier.

## **C. Cotisations au Barreau du Tanganyika et au Conseil National de l'Ordre**

Je vous rappelle que l'article 64 du Règlement intérieur-cadre des barreaux prévoit que chaque avocat, quel que soit le mode d'exercice de sa profession, doit contribuer personnellement aux charges de l'Ordre national et du barreau dont il relève. Le conseil de l'Ordre de chaque barreau fixe le montant de la cotisation dû par chaque avocat relevant de sa juridiction.

Pour votre information, le Conseil de l'Ordre a fixé la cotisation annuelle des avocats inscrit au tableau à USD 200\$ (deux cent dollars américains). Cette cotisation sera payée soit intégralement, soit par tranches de la manière suivante : USD 75\$ (soixante-quinze dollars américains) avant le 31 décembre de chaque année, USD 75\$ (soixante-quinze dollars américains)

avant le 31 mars de chaque année et USD 50\$ (cinquante dollars américains) avant le 31 juillet de chaque année.

Exceptionnellement pour l'année 2019 qui est déjà en cours, les avocats de notre Barreau seront invités à payer USD 75\$ (soixante-quinze dollars américains) avant le 31 mars 2019 et USD 50\$ (cinquante dollars américains) avant le 31 juillet 2019. Vous avez également la liberté de payer en une seule tranche la cotisation de l'année 2019 qui est de USD 125\$ (cent vingt-cinq dollars américains). La Décision du Conseil prise à cet effet sera notifiée à chaque avocat. Le Trésorier de l'Ordre notifiera également à cette occasion les références du numéro de compte du Barreau du Tanganyika, ouvert à l'agence Rawbank de Kalemie.

La cotisation au Barreau du Tanganyika est différente de la cotisation à l'Ordre national des avocats qui est de USD 45\$ (quarante-cinq dollars américains). Les modalités de cette cotisation ont été fixées par la décision n° 35/CNO/RIC/017 du Conseil National de l'Ordre du 21 décembre 2017. Cette cotisation est à verser au compte bancaire du Conseil National. Le Trésorier de l'Ordre communiquera à chaque avocat les coordonnées bancaires du CNO ainsi que les modalités de paiement en vue de permettre à notre Barreau de s'assurer de l'accomplissement de cette obligation par chacun des avocats.

#### **D. Autres points traités par le Conseil de l'Ordre**

Au-delà des points traités ci-dessus le conseil s'est penché sur plusieurs autres sujets. Il s'agit notamment de la caisse de solidarité, des mesures à envisager en rapport avec les avocats d'autres ressorts qui prestent irrégulièrement dans notre juridiction sans se faire identifier, du bureau des consultations gratuites, de l'admission des nouveaux avocats et des inscriptions complémentaires des avocats d'autres ressorts qui le souhaitent. Quelques membres du Conseil ont été chargés, chacun suivant sa sphère de responsabilité, d'approfondir ces questions afin que le Conseil de l'Ordre prenne en temps voulu des décisions idoines.

### **3. Cérémonie d'échanges des vœux des avocats du Barreau du Tanganyika**

Notre Barreau a organisé sa cérémonie d'échanges des vœux entre les avocats présents à Kalemie le vendredi 15 février 2019. Ce fut un moment très convivial, pendant lequel nous avons eu l'occasion de rencontrer également les épouses des avocats vivant à Kalemie. Je remercie tous les confrères qui ont organisé cette rencontre, spécialement le Trésorier de l'Ordre Maître Lupaka Wisegela John ainsi

que le président de la commission socio-culturelle Maître Akilimali Luhuta Jean Vianney.

#### **4. Divers**

##### ***A. Conférence des Barreaux de la région des grands lacs à Kigali***

Notre Barreau a pris une part active à la célébration de l'an 1 de l'Association des Barreaux de la région des grands lacs. Cette association internationale à but non lucratif a été créée par les Bâtonniers des barreaux de Goma, Bukavu, Rwanda et Bujumbura. Elle sert à renforcer la confraternité entre les avocats vivant dans les trois pays et à faciliter leur mobilité lorsqu'ils sont appelés à y défendre les intérêts de leurs clients.

En marge de cette célébration, une conférence scientifique a permis d'échanger avec les confrères du Rwanda et du Burundi sur le processus de création des sociétés commerciales dans les trois pays ainsi que sur le recouvrement des créances. Notre Barreau a été honoré par les confrères hôtes, avec sa délégation composée de 7 personnes, conduite par votre serviteur, accompagné de trois membres du Conseil de l'Ordre. Ont aussi assisté à cette célébration comme Barreaux observateur, le Barreau de l'Ituri conduit par son Bâtonnier ainsi que le Bateau de Gitega (au Burundi) conduit également par son Bâtonnier.

##### ***B. Mariage***

Le Trésorier de l'Ordre, Maître Lupaka a célébré ce samedi 2 mars 2019 son mariage. Le Barreau du Tanganyika présente ses sincères félicitation à l'heureux couple et leur souhaitons tout le bonheur du monde.

##### ***C. Mois de la femme***

Comme vous le savez, chaque année le monde entier célèbre le mois de la femme avec une journée particulière leur réservée le 8 mars. Notre Barreau du Tanganyika compte 5 avocates sur les 32 que nous sommes, dont l'une est membre du Conseil de l'Ordre.

J'encourage tout le monde à manifester un respect particulier à nos avocates, mais aussi à tous les Confrères de d'avoir un regard particulier pour nos épouses qui nous accompagnent au quotidien dans cette profession exigeante. Bonne fête à la femme.

*D. Rappel des contacts utiles*

Nous rappelons que pour la correspondance électronique, le Bâtonnier ainsi que le secrétaire de l'Ordre peuvent être contactés par emails aux adresses suivantes:

[batonnier@barreaudutanganyika.org](mailto:batonnier@barreaudutanganyika.org)

[secretariat@barreaudutanganyika.org](mailto:secretariat@barreaudutanganyika.org).

Pour le courrier physique, et en attendant l'installation de la Maison du Barreau, le Bâtonnier et le secrétaire de l'Ordre peuvent être joints aux adresses suivantes :

**Le Bâtonnier de l'Ordre** (Me Alex Kabinda Ngoy): 14, avenue Lumumba, Quartier Colline d'Etat;

**Le Secrétaire de l'Ordre** (Me Kalinde Mutuka Bavon): 113, Avenue Lumumba, Commune Katakwi.

Je vous adresse tous, chères consœurs et chers confrères, mes sentiments tout dévoués.

**Maître Alex Kabinda Ngoy**

Bâtonnier de l'Ordre